

VILLE DE FORBACH

CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI, 26 MARS 2013 à 18 H 00

31^{ème} Séance

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Laurent KALINOWSKI, Député-Maire,

Mmes et MM. les Adjointes : HARTER-HOUSELLE, HOMBERG, PILAVYAN, Dr HEINTZ, ROCHE, FLAUS, GEROLT, ARAB, LEITNER, LARBI.

Mmes et MM. les Conseillers : HESSE, KORDZINSKI, NAMEN, BOURBON, DURAND, SANSONNET, Dr CLAUSSNER, NACHI, WILLMS, GROSS, FINCK, THIELGES, SARNO, HOFFMANN, RASALA, RAPPIN, Dr PEYRON, BACKSCHEIDER, BOUR, SCHMIDT.

Sont absents et excusés :

Mmes et M. les Conseillers : SIEGEL, STEINORT, STIRNWEISS, CASSAR.

Assistent en outre :

M. JUNG	Directeur Général des Services
M. THIEL	Directeur de Cabinet
M. DAHLEM	Directeur Général Adjoint
M. KARP	Directeur des Services Techniques

Mmes et MM. HESSE, LEROY, LICATA, NEY, ROSELLI, TELATIN, TODESCO, WACK.

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur, il est proposé de désigner M. Christophe DURAND comme Secrétaire de Séance.

°
° °

A l'ouverture de la séance, **LE DEPUTE-MAIRE** propose

- **de rajouter** les points suivants à l'Ordre du Jour :

- Urbanisme : Loi de défiscalisation Duflot.
- Coopération Transfrontalière. Projet Route du Feu : Modification de la demande Interreg IV A

- **d'ajourner** le point ci-après :

20.- Affaires domaniales.

Intégration d'une parcelle dans le domaine communal

Adopté.

°
° °

ORDRE DU JOUR

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2013.
- 2.- 50^{ème} Anniversaire du Traité de l'Elysée. Relations Franco-Allemandes : Jumelage FORBACH-VÖLKLINGEN.
- 3.- Budget Primitif et fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.
- 4.- Finances.
 - a) Subventions.
 - b) Gestion de la dette et de la trésorerie.
- 5.- Régie Municipale des Cimetières Communaux : Approbation des décisions du Conseil d'Exploitation.
 - a) Rapport d'activité 2012.
 - b) Compte Administratif 2012.
 - c) Compte de Gestion 2012.
 - d) Budget Primitif 2013.
 - e) Indemnité de conseil.

- f) Columbarium : Extension.
- 6.- Indemnité de Conseil allouée au Trésorier.
- 7.- Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle :
Participation aux frais de fonctionnement 2013.
- 8.- Personnel Communal. Modification du tableau des emplois : Emplois d'Avenir.
- 9.- Enseignement du Premier Degré.
 - a) Carte scolaire.
 - b) Péri-scolaire : Subvention 2013 à l'A.S.B.H.
 - c) Réforme des rythmes scolaires.
- 10.- Enseignement Privé : Bail de location.
- 11.- Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
 - a) Aide aux devoirs.
 - b) Fonds de Participation des Habitants.
 - c) ASSOC : Actions en direction de la jeunesse du Wiesberg.
 - d) Chantier Educatif – A vos pinceaux.
 - e) Chantier Educatif – Wiesberg.
- 12.- Opérations Ville Vie Vacances.
 - a) De belles vues au Bruch.
 - b) Activités à la journée sport à sensation.
 - c) La danse, fenêtre sur le monde.
 - d) A la découverte linguistique et culturelle de Londres.
 - e) Organise ton séjour.
 - f) Actions éducatives à la journée, mobilisation autour des actions de sport à dépassement.
 - g) Bien manger ... bien bouger !
 - h) De belles vues au Bruch, acte II.
 - i) Réalise ton action.
 - j) Aux larges du Wies.
- 13.- Opération Sport – Vacances – Loisirs 2013.
- 14.- Affaires Culturelles.
 - a) Compagnie de Danse OSMOSIS.
 - b) Festival de Platt.
 - c) Biennale de Peinture.
- 15.- Centre d'Animation Culturelle : Signalétique.
- 16.- Bâtiments Communaux : Programme pluriannuel des travaux.
- 17.- Environnement.
 - a) Programme prévisionnel d'aménagements et de travaux.
 - b) Déchets Verts : Régie de recettes.

- c) Quartier du Wiesberg : Entretien des espaces extérieurs.
- 18.- Boulodrome : Garantie financière.
- 19.- Stade François MEYER : Revêtement synthétique.
- 20.- Chasse Communale : Battues administratives.
- 21.- Voirie – Circulation.
 - a) Programme pluriannuel d'aménagements routiers.
 - b) Equipements en moyens techniques.
- 22.- Stationnement payant : Convention de maintenance.
- 23.- Vidéoprotection : Contrat de maintenance.
- 24.- Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans 2012 – 2014.
- 25.- Urbanisme : Loi de défiscalisation Duflot.
- 26.- Coopération transfrontalière. Projet Route du Feu : Modification de la demande Interreg IV A.

°
° °

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2013.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2013 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2.- 50^{ème} Anniversaire du Traité de l'Elysée. Relations Franco-Allemandes : Jumelage FORBACH-VÖLKLINGEN.

L'année 2013 marque le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays.

Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais un axe essentiel à la construction européenne. L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 50 années après la signature du Traité de l'Elysée, plus de 2200 jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe du citoyen.

Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du Rat der Gemeinden und Regionen Europas présents quotidiennement aux côtés des acteurs locaux de nos deux pays afin de les soutenir dans leurs missions.

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement montre un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne, notamment à l'heure où se dessine la stratégie économique de l'Union Européenne. Dans ce contexte difficile, le 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée constitue une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir.

C'est pourquoi,

le Conseil Municipal de la Ville de Forbach

- saisit l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler son attachement à la relation franco-allemande et à son jumelage avec la Commune de Völklingen; et souhaite réaffirmer l'engagement pris ensemble le 27 septembre 1964 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes ;
- s'engage à poursuivre son action conjointe, avec l'objectif d'une meilleure connaissance du partenaire, au moyen d'échanges constants et sur la base de la réciprocité, afin de contribuer ensemble à la construction d'une citoyenneté européenne basée sur les valeurs de tolérance et de solidarité ;
- s'efforce d'associer mieux et davantage à nos initiatives un public diversifié, en particulier les plus jeunes de nos concitoyens, ainsi que des acteurs locaux tels que ceux du monde économique, de l'entreprise ou de la formation, gardant ainsi l'esprit d'ouverture propre aux jumelages ;
- reconnaît et salue le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre des jumelages de nos villes, et salue la hausse du budget accordée à l'OFAJ pour l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre et intensifier son action en direction des jeunes générations et que nous puissions leur transmettre l'héritage de notre histoire franco-allemande commune ;
- dans un contexte qui conduit de plus en plus souvent à une distanciation des citoyens à l'égard du projet européen, demande le maintien et le développement des dispositifs européens, en particulier du Programme l'Europe pour les citoyens, qui encouragent les jumelages, et ce dans toute leur diversité. En

2013, Année Européenne des citoyens, il nous semble plus que jamais indispensable que les villes et les communes de toutes tailles puissent continuer à participer à ces programmes et approfondir ainsi la dimension européenne de leurs échanges ;

- conscient que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, souligne la nécessité d'ouvrir nos échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire de nos jumelages et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux ;
- intègre à ses jumelages et partenariats de nouvelles thématiques liées aux défis que doivent aujourd'hui relever nos territoires. Dans cet esprit, il s'engage à coopérer avec les partenaires dans le cadre de projets structurés, notamment en matière d'emploi, de démographie ou de développement durable, afin d'échanger ses expériences et d'améliorer ses actions dans ces domaines.
- entend, dans le prolongement de la présente délibération, porter avec la Ville de Völklingen des initiatives destinées à célébrer le 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée et le caractère vivant du jumelage de nos deux communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

3.- Budget Primitif et fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal,
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
et après avoir entendu l'exposé du Maire,
décide

- a) de voter par nature au niveau du chapitre le budget primitif pour l'exercice 2013 aux sommes finales suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Mouvements réels :	21 952 245,00 €	25 253 970,00 €
- Mouvements d'ordre :	3 301 725,00 €	
- Résultats reportés :		
- Mouvements budgétaires	25 253 970,00 €	25 253 970,00 €
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Mouvements réels :	8 872 182,88 €	7 197 415,65 €
- Mouvements d'ordre :		3 301 725,00 €
- Résultats reportés :	1 626 957,77 €	
- Mouvements budgétaires	10 499 140,65 €	10 499 140,65 €
C/ TOTAL GENERAL :	35 753 110,65 €	35 753 110,65 €

b) de voter par nature au niveau du chapitre le budget primitif du service d'assainissement pour l'année 2013 arrêté aux sommes finales suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
A/ SECTION D'EXPLOITATION		
- Mouvements réels :	686 000,00 €	1 275 100,00 €
- Mouvements d'ordre :	589 100,00 €	
- Résultats reportés :		
- Mouvements budgétaires	1 275 100,00 €	1 275 100,00 €
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Mouvements réels :	2 387 222,63 €	1 827 984,38 €
- Mouvements d'ordre :	50 000,00 €	639 100,00 €
- Résultats reportés :	29 861,75 €	
- Mouvements budgétaires	2 467 084,38 €	2 467 084,38 €
C/ TOTAL GENERAL :	3 742 184,38 €	3 742 184,38 €

c) de voter par nature au niveau du chapitre le budget primitif du Lotissement Simon 3 pour l'année 2013 arrêté aux sommes finales suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
A/ SECTION D'EXPLOITATION		
- Mouvements réels :	1 301 000,00 €	1 942 880,34 €
- Mouvements d'ordre :	2 594 760,68 €	1 952 880,34 €
- Résultats reportés :		
- Mouvements budgétaires	3 895 760,68 €	3 895 760,68 €
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Mouvements réels :		
- Mouvements d'ordre :	1 942 880,34 €	2 584 760,68 €
- Résultats reportés :	641 880,34 €	
- Mouvements budgétaires	2 584 760,68 €	2 584 760,68 €
C/ TOTAL GENERAL :	6 480 521,36 €	6 480 521,36 €

Délibération adoptée à l'unanimité 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les Collectivités Locales sont libres de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales et d'en faire varier les taux dans certaines limites.

Il est proposé pour l'année 2013 de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances - Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2013 comme suit :

	TAUX 2012	TAUX 2013
-Taxe d'habitation :	19,93%	19,93%
- Foncier bâti :	21,59%	21,59%
- Foncier non bâti :	77,05%	77,05%

Délibération adoptée à l'unanimité 2 abstentions (Mme BACKSCHEIDER, M. SCHMIDT).

°
° °

4.- Finances.
a1) Subventions.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide d'accorder les soldes de subvention aux Sociétés et Organismes
ci-après désignés :

- **6 000 €** à l'Amicale du Personnel de la Ville de Forbach, à titre de participation aux gratifications des médaillés du travail et de certains retraités ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 01, article 6574 ;

- **26 910 €** à l'Université Populaire Transfrontalière Forbach-Völklingen, à titre de participation à la location des salles du Burghof

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 041, article 6574 ;

- **22 500 €** à l'Harmonie Municipale de la Ville de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 3111, article 6574 ;

- **5 000 €** au Comité Inter Associations de Forbach-Ville, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 330, article 6574 ;

- **24 620 €** au Comité Inter Associations du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 333, article 6574 ;

- **4 127 €** au Comité Inter Associations du Bruch, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 334, article 6574 ;

- **17 195 €** au Comité Inter Associations de Marienau, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 335, article 6574 ;

- **3 665 €** au Pôle Espoir de Gymnastique, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4110, article 6574 ;

- **8 384 €** à l'Association de la Salle des Arts Martiaux, à titre de participation aux frais de fonctionnement de la Salle des Arts Martiaux ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4112, article 6574 ;

- **13 338 €** à l'US Forbach Tennis, à titre de participation aux charges des tennis couverts ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4113, article 6574 ;

- **75 672 €** à l'ASBH, à titre de participation aux frais de fonctionnement du Centre Social du Wiesberg ;

- **46 500 €** à l'ASBH, à titre de participation aux frais de fonctionnement de la Structure de Quartier du Bruch ;

- **75 500 €** à l'ASBH, à titre de participation aux frais de fonctionnement du Centre Social de Bellevue ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 522, article 6574 ;

- **62 500 €** à l'Office du Tourisme de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 95, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. M. BOUR ne participe pas au vote concernant le Pôle Espoir de Gymnastique.

a2) Subventions.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide d'accorder les soldes de subvention aux Sociétés et Organismes
ci-après désignés :

- **10 000 €** à l'Amicale du Personnel de la Ville de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 020, article 6574 ;

- **17 500 €** à l'Université Populaire Transfrontalière Forbach-Völklingen, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 041, article 6574 ;

- **1 250 €** à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 113, article 6574 ;

- **116 500 €** à l'Association Artistique et Théâtrale de l'Est Mosellan, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 33, article 6574 ;

- **17 034 €** à l'US Forbach Gymnastique et Danse, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4110, article 6574 ;

- **2 517 €** au Centre d'Aïkido de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

- **8 937 €** au Centre de Judo de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **3 415 €** au Sporting Club Karaté de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4112, article 6574 ;

- **13 991 €** à l'US Forbach Tennis, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4113, article 6574 ;

- **14 188 €** à l'US Forbach Handball, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4114, article 6574 ;

- **12 886 €** à l'US Forbach Tennis de Table, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4115, article 6574 ;

- **2 301 €** au Football Club du Bruch, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **4 382 €** au Football Club du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **24 110 €** à la SG Marienau, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **14 276 €** à l'US Forbach Athlétisme, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **18 464 €** à l'US Forbach Football, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **9 390 €** à l'US Forbach Rugby, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 412, article 6574 ;

- **3 724 €** à l'Amicale Bouliste du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **3 969 €** au Cercle Pugilistique Forbachois, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 291 €** à la Compagnie des Archers, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 449 €** au Tri-Athlétic Club de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **925 €** à l'US Forbach Pétanque, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **4 091 €** à l'US Forbach Tir, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 415, article 6574 ;

- **358 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 520, article 657362 ;

- **2 660 €** à l'Amicale des Musiciens de l'Harmonie Municipale, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **325 €** à l'Association Culturelle et Loisirs du Bruch, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **401 €** à l'Association Loisirs Animation Forbach Wiesberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **7 500 €** à Castel Coucou, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **309 €** au Centre Culturel et Récréatif du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **2 631 €** à Echec et Mat, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 105 €** à Hip-Hop Break Style, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 636 €** au Twirling Club de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 5231, article 6574 ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

a3) Subventions.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide d'accorder les subventions exceptionnelles aux Sociétés et Organismes
ci-après désignés :

- **1 250 €** au Cercle des Enseignants de Forbach, à titre de participation à l'organisation d'actions d'éducation routière

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 212, article 65737 ;

- **2 500 €** au Lycée Jean Moulin de Forbach, à titre de participation à l'organisation du Concert des Lycées 2013

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 22, article 65738 ;

- **5 000 €** à Forbach Action Culturelle, à titre de participation à l'organisation de la 13^{ème} biennale de peinture

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 332, article 6574 ;

- **1 200 €** au CIA du Creutzberg, à titre de participation aux frais de mise à disposition du hall d'accueil du foyer pour les épreuves du permis de conduire

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 333, article 6574 ;

- **300 €** au Sporting Club Karaté de Forbach, à titre de participation à l'acquisition de matériel

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4112, article 6574 ;

- **5 000 €** à l'US Forbach Tennis, à titre de participation à l'organisation du Grand Prix de la Ville de Forbach

- **4 000 €** à l'US Forbach Tennis, à titre de participation à l'organisation du Tournoi Future

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4113, article 6574 ;

- **1 668 €** à l'US Forbach Tennis de Table, à titre de participation à l'acquisition de matériel

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4115, article 6574 ;

- **11 000 €** à l'US Forbach Athlétisme, à titre de participation à l'organisation du Meeting International de Forbach

- **2 700 €** à l'US Forbach Rugby, à titre de participation aux frais d'accueil des élèves pour l'année scolaire 2012/2013 ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 412, article 6574 ;

- **3 000 €** au Cercle Pugilistique, à titre de participation aux frais d'encadrement

- **1 000 €** au Comité de Moselle de Cyclisme, à titre de participation à l'organisation du Grand Prix de la Ville de Forbach

- **1 700 €** à la Compagnie des Archers, à titre de participation à l'acquisition de matériel pour la réalisation d'un mur de tir

- **550 €** au Muay-Thai Club de Forbach, à titre de participation à l'acquisition de matériel

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 415, article 6574 ;

- **800 €** à l'Amicale des Porte-Drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes, à titre de participation à l'organisation du Congrès National

- **250 €** à l'Association des Amis des Orgues de Forbach, à titre de participation à l'inauguration de l'orgue positif

- **3 255 €** à l'Association des Amis des Orgues de Forbach, à titre de participation à l'organisation du Festival d'Orgues Forbach-Völklingen

- **400 €** à l'Association des Diabétiques de Moselle Est, à titre de participation à l'acquisition de matériel

- **120 €** à Consommation Logement et Cadre de Vie, à titre de participation à l'organisation de formations pour les copropriétaires
- **140 €** à Consommation Logement et Cadre de Vie, à titre de participation à l'organisation du Challenge de Pétanque de la Ville de Forbach
- **300 €** à la Société des Aviculteurs de Forbach, à titre de participation à l'organisation du Congrès Départemental
- **300 €** à Une Rose Un Espoir, à titre de participation à l'organisation de la vente de roses au profit de la Ligue Contre le Cancer
- **400 €** à l'Union des Invalides et ACVG et AFN section de Forbach, à titre de participation à l'acquisition de matériel

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 520, article 6574 ;

- **1 500 €** à l'Amicale des Musiciens de l'Harmonie Municipale, à titre de participation à l'organisation du concours national
- **900 €** à Argillos Percussion, à titre de participation à l'organisation de la Nuit de la Percussion
- **1 140 €** à Ascendant Sportif Social et d'Orientation Culturelle, à titre de participation aux frais de mise à disposition du gymnase du Lycée Blaise Pascal
- **4 500 €** à Castel Coucou, à titre de participation aux frais des nouveaux locaux
- **250 €** au Club Touristique Lorrain, à titre de participation aux frais de balisage des sentiers
- **350 €** au Scrabble Club de Forbach, à titre de participation à l'acquisition de matériel
- **460 €** à l'Union Chorale Concordia, à titre de participation à l'acquisition de matériel

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 5231, article 6574 ;

Sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale – Sports et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics, il est proposé de verser le solde de subvention aux associations ci-après.

- **51 022 €** à l'U.S. Forbach Gymnastique et Danse, à titre de participation pour la rémunération de 3 postes de moniteur en 2013

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4110, article 6574 ;

- **17 008 €** à l'U.S. Forbach Tennis, à titre de participation pour la rémunération d'un poste de moniteur en 2013

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4113, article 6574

- **17 008 €** à l'U.S. Forbach Handball, à titre de participation pour la rémunération d'un poste de moniteur en 2013

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 4114, article 6574

- **17 008 €** à l'U.S. Forbach Athlétisme, à titre de participation pour la rémunération d'un poste de moniteur en 2013

- **68 029 €** à l'U.S. Forbach Football, à titre de participation pour la rémunération de 4 postes de moniteur en 2013

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, fonction 412, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Gestion de la dette et de la trésorerie.

En application de l'article L 2222-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des opérations d'emprunts et d'ouverture de lignes de trésorerie signées depuis le 1^{er} Janvier 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des opérations d'emprunt et d'ouverture de ligne de trésorerie ci-annexée.

RECAPITULATIF DES OPERATIONS D'EMPRUNT ET DE LIGNE DE TRESORERIE		
EMPRUNTS – BUDGET VILLE		
DATE	ORGANISME	CARACTERISTIQUES DU PRET
22.01.2013	Crédit Foncier de	Prêt d'un montant de 1 500 000 €

	France	destiné au financement des investissements 2013 Durée : 20 ans Versement des fonds : 28 janvier 2013 Taux Fixe : 4,38 % Périodicité : trimestrielle Frais de dossier : 1 000 €
LIGNE DE TRESORERIE		
DATE	ORGANISME	CARACTERISTIQUES DU PRET
27.12.2012	Caisse d'Epargne Lorraine Champagne- Ardenne	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € Durée : 1 an Taux : EONIA augmenté d'une marge de 2,00 % Périodicité des intérêts : trimestrielle Frais de dossier : 2 250 €

°
° °

5.- Régie Municipale des Cimetières Communaux : Approbation des décisions du Conseil d'Exploitation.

Il est proposé d'approuver les décisions prises par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Cimetières Communaux du 22 mars 2013 concernant :

- le rapport d'activité 2012 de la Régie Funéraire
- le Compte Administratif de l'exercice 2012 et l'affectation du résultat
- le Compte de Gestion de l'exercice 2012
- le Budget Primitif 2013
- l'indemnité de conseil au Trésorier
- l'extension du Columbarium

La Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
a émis un avis favorable.

Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXES A LA DELIBERATION

① Rapport d'activité 2012 de la Régie Funéraire.

Présentation générale de la Régie Funéraire

Par délibération du 27 novembre 1997, le Conseil Municipal de la ville de Forbach a décidé la création d'une régie(R.M.C.C) dotée de la seule autonomie financière, pour l'exploitation de la chambre funéraire ainsi que du fossoyage.

Le Conseil d'Exploitation est composé d'un Président, d'un Vice-Président, de quatre membres et du directeur. Le personnel est mis à la disposition de la régie par la ville de Forbach.

Indicateurs techniques

a) Descriptif du site :

Le cimetière communal de Forbach s'étend sur 57 780 m², celui de Marienau sur 2 655 m². A l'entrée du cimetière de Forbach se trouve un complexe funéraire d'une surface de 250 m². Ce complexe est équipé d'une salle de préparation des corps réservée uniquement aux opérateurs des pompes funèbres, de quatre cellules de présentation des défunts aux familles, de six cellules réfrigérantes et d'une salle de prière omni-culte.

b) Travaux réalisés en 2012

Par la ville de Forbach :

- réfection des cheminements du cimetière (300 m²)
- restauration du Monuments aux Morts du Souvenir Français

Par la régie funéraire :

- travaux au columbarium (21 alvéoles supplémentaires)
- acquisition d'une remorque

c) données d'exploitation

La régie municipale des cimetières dispose d'une habilitation préfectorale pour la gestion du complexe funéraire et du fossoyage valable jusqu'en 2014.

Pour l'année 2012, 144 personnes ont été inhumées au cimetière de Forbach, 2 personnes au cimetière de Marienau.

220 personnes ont été transférées à la chambre funéraire. 20 alvéoles ont été concédées et 76 dispersions ont été effectuées dont 53 par le crématorium de Voelklingen

d) Moyens

- effectif de 5 personnes
- matériel administratif : 2 PC, 1 imprimante-copieur, 1 fax, 1 tel portable
- matériel technique : 1 dumper-basculeur, 1 tracteur Kubota avec rétro-pelle et chargeur, 1 remorque, 1 compresseur à air + marteau-piqueur, 1 groupe électrogène

Indicateurs financiers

Les tarifs de Régie Municipale sont les suivants :

Inhumation	136,85 H.T.
------------	-------------

Utilisation de la salle technique	34,25 H.T.
Utilisation cellule de présentation	34,25 H.T.
Utilisation salle omni-culte	34,25 H.T.
Fermeture alvéole du columbarium	34,25 H.T.
Dispersion des cendres	20,90 H.T.

Tarifs Columbarium

Tarifs Concessions (pour mémoire)

		15 ans	30 ans	50 ans	
Pour 15 ans	2 pers. : 600 €	1,60 m ²	79,30 €	146,35 €	286,60 €
Pour 30 ans	2 pers. : 1 200 €	4,00 m ²	198,20 €	426,85 €	716,55 €
Pour 15 ans	4 pers. : 850 €	5,00 m ²	285,55 €	533,55 €	1 048,10 €
Pour 30 ans	4 pers. : 1 550 €				

Pour l'année 2012 le budget de la régie funéraire est équilibré pour la somme totale de 70 459.71 €.

② Compte Administratif 2012

Le Conseil d'Exploitation, réuni sous la présidence de Mme Martine PILAVYAN est appelé à délibérer sur le Compte Administratif 2012 qui se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section d'exploitation	A 39 832.76	G 53 708.50	13 875.74
	Section d'investissement	B 23 025.74	H 13 027.89	= G-A - 9 997.85

REPORTS DE L'EXERCICE N° 1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 560.28
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 13 871.54

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (Réalizations + reports)		62 858.50	82 168.21	19 309.71
		P = A+B+C+D	Q = G+H+I+J	= Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	39 832.76 = A+C+E	55 268.78 = G+I+K	15 436.02
	Section d'investissement	23 025.74 = B+D+F	26 899.43 = H+J+L	3 873.69

	TOTAL CUMULE	62 858.50 = A+B+C+D+E+F	82 168.21 = G+H+I+J+K+L	19 309.71
--	--------------	----------------------------	----------------------------	-----------

Le Compte Administratif 2012 laissant apparaître un excédent de recettes d'exploitation de 15 436,02 €, il convient de les affecter.

Le Conseil d'Exploitation,
après en avoir délibéré :

- prend acte de la présentation du Compte Administratif 2012 ;
- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion ;
- arrête le Compte Administratif 2012 conformément aux chiffres figurant au tableau ci-avant ;
- décide d'affecter l'excédent de recettes d'exploitation soit 15 436.02 € au financement des dépenses d'investissement –article 1068 du budget primitif 2013.

Adopté

③ Compte de Gestion de l'exercice 2012

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Cimetière Communaux réuni sous la présidence de Madame Carmen HARTER-HOUSELLE, est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion 2012 dressé par M. le Trésorier

Le Conseil d'Exploitation :

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats et de titres, le Compte de Gestion dressé par M. Le Trésorier,
 - après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012,
 - après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières
- 1) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, arrête comme suit les différentes sections budgétaires.

BUDGET REGIE FUNERAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2011)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2012
Investissement	13 871.54		- 9 997.85	3 873.69
Fonctionnement	6 282.73	4 722.45	13 875.74	15 436.02
Total	20 154.27	4 722.45	3 877.89	19 309.71

2) de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par M. le Trésorier n'appelle aucune observation de sa part.

④ **Budget Primitif 2013**

Le Budget Primitif de l'exercice 2013 de la Régie Municipale des Cimetières Communaux se présente comme suit :

A) SECTION D'EXPLOITATION

a) Dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote 2013
011	Charges à caractère général	28 352.30	31 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 702.54	6 703.00
66	Charges financières	200,00	100.00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 305,44	11 550.00
023	Virement à section d'invest.		8 847.00
TOTAL		43 560.28	58 200.00

b) Recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote 2013
70	Produits des services, du domaine, ventes...	42 000.00	58 200.00
	Résultat reporté	1 560,28	
TOTAL		43 560.28	58 200.00

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote 2013
21	Immobilisations corporelles	22 177.98	30 656.71
16	Emprunts et dettes	4 721,45	2 050.00

20	Immobilisations incorporelles		7 000.00
TOTAL		26 899,43	39 706.71

b) Recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote 2013
040	Opération d'ordre de transfert entre section	8 305,44	11 550.00
1068	Autres réserves	4 722,45	15 436.02
001	solde d'exécution reporté	13 871,54	3 873.69
021	Virement de la section de fonctionnement		8 847.00
TOTAL		26 899,43	39 706.71

Le Conseil d'Exploitation
après en avoir délibéré,
décide

- d'adopter le budget primitif 2013 comme présenté ci-dessus.

Adopté

⑤ Indemnité de conseil au Trésorier

Le Conseil d'Exploitation

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de trésoriers des communes et établissements publics locaux,

décide

- de demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Monsieur Thierry INQUIMBERT, nouveau Trésorier, suite au départ de Mr Jean-Paul CAYREL.

⑥ Extension du Columbarium

Compte-tenu de la très forte augmentation des demandes, il est nécessaire de prévoir la création de 3 éléments supplémentaires (soit 21 alvéoles) dans l'enceinte actuelle du columbarium.

Le montant des travaux est estimé à 15 000 €.

Il est par ailleurs indispensable de solliciter la commune pour la création d'un nouvel espace dans le columbarium actuel. Selon estimation des Services Techniques Municipaux le montant des travaux est estimé à 60 000 €.

Le Conseil d'Exploitation
décide

- de réaliser en 2013 l'extension des trois blocs dans le columbarium actuel ;
- de demander à la ville de Forbach la réalisation d'une plate-forme dans l'extension du columbarium pour l'année 2014.

Adopté

°
° °

6.- Indemnité de Conseil allouée au Trésorier.

Par délibération du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, au Trésorier de la Ville de FORBACH, une Indemnité de Conseil au taux de 100 %.

Cette indemnité est calculée en prenant en considération la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des Sections de Fonctionnement et d'Investissement afférentes aux trois dernières années.

En raison du changement de Comptable du Trésor, Monsieur Jean-Paul CAYREL ayant fait valoir ses droits à retraite, une nouvelle délibération du Conseil Municipal s'avère nécessaire à la fois pour solliciter le concours, à compter du 1^{er} octobre 2012 de Monsieur Thierry INQUIMBERT, Trésorier en poste, et pour fixer le taux de l'Indemnité de Conseil.

Le Conseil Municipal
Après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- de solliciter le concours de Monsieur Thierry INQUIMBERT, Trésorier, pour des prestations de Conseil et d'Assistance, en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

- d'allouer au Trésorier l'Indemnité de Conseil, au taux de 100 %, calculée conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, à compter de sa nomination ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au Budget 2013 et suivants – Chapitre 011 – Fonction 020 – Article 6225.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

7.- Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle : Participation aux frais de fonctionnement 2013.

Créé en 1982, le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle a pour but d'effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de la Rosselle.

La répartition des dépenses est faite annuellement entre les différentes communes membres du Syndicat au prorata de la population.

Le Conseil Syndical a, par délibération en date du 20 novembre 2012, décidé de maintenir la contribution des communes membres à 2 € par habitant.

En conséquence et conformément aux engagements pris par l'Assemblée Municipale par délibération du 10 février 1982 et suite aux travaux de Recensement de la Population, la contribution de la Ville de FORBACH s'élève pour l'exercice 2013 à :

$$21\ 920 \text{ habitants} \times 2 \text{ €} = 43\ 840 \text{ €}.$$

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- de verser au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle, une contribution de 43 840 € au titre de l'exercice 2013 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif du Service d'Assainissement de l'exercice 2013, article 6281.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

8.- Personnel Communal. Modification du tableau des emplois : Emplois d'Avenir.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet et le nombre d'emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les modifications suivantes du tableau des emplois sont proposées :

Création de :

- 10 postes « Emploi d'Avenir »

Suppression de :

- 2 postes « Contrat d'Avenir » (C.A.)
- 2 postes « Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi » (C.A.E.)
- 6 postes « Contrat Unique d'Insertion ».

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- de modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

9.- Enseignement du Premier Degré.

a) Carte Scolaire.

Par courrier en date du 25 février 2013, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a notifié au Maire les mesures de Carte Scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2013, à savoir :

RETRAITS

- du 4^{ème} poste à l'école maternelle BELLEVUE 2 ;
- du 7^{ème} poste à l'école élémentaire BRUCH.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics

- prend acte de ces mesures.

b) Péricolaire : Subvention 2013 à l'A.S.B.H.

Le péricolaire à destination des élèves des écoles primaires est assuré par l'ASBH depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les modalités pratiques de l'organisation des activités ainsi que les engagements financiers sont définis par convention.

Au vu du budget prévisionnel 2013 présenté par l'ASBH, le montant de la participation financière communale s'élève à 172 450 €.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes de l'exercice 2012 fait apparaître un solde positif de 1 699,34 €.

Ainsi, la subvention annuelle due pour 2013 s'élève à 170 750,66 € soit 42 687,67 € à verser à terme trimestriel échu.

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter les dispositions mentionnées ci-dessus ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 65/212 – article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Réforme des rythmes scolaires (communication)

Les nouvelles mesures relatives à la modification des rythmes scolaires dans les écoles du 1^{er} degré sont fixées par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

La réforme entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013. Toutefois, les Municipalités qui le souhaitent auront la possibilité de demander le report à la rentrée scolaire 2014/2015.

Ainsi, au vu de ces nouvelles dispositions, la semaine scolaire devra comporter 24 h 00 d'enseignement répartis sur 9 demi-journées, à savoir les Lundi, Mardi, Jeudi Vendredi et le Mercredi matin. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée.

Les heures d'enseignements ne devront pas dépasser 5 h 30 par journée ni 3 h 30 par demi-journée.

La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

La décision quant à l'organisation de la semaine scolaire revient au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), après avis du Maire concerné. Celle-ci doit être fixée conformément aux dispositions du décret mentionné ci-dessus et dans le respect du calendrier scolaire national.

Par ailleurs, la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) fixant le cadre dans lequel devront s'articuler les projets scolaires et les activités périscolaires reste à l'initiative de la Commune.

Ce projet éducatif permet, d'une part, de garantir la continuité éducative après la classe et, d'autre part, de bénéficier d'un assouplissement des conditions d'encadrement pour l'accueil de mineurs lors des activités périscolaires notamment.

°
° °

10.- Enseignement Privé : Bail de location.

Par délibération du 29 mars 2004, le Conseil Municipal a mis à la disposition de l'ensemble scolaire SAINT JOSEPH – LA PROVIDENCE des locaux situés dans le Groupe Scolaire de Bellevue 2 – Avenue Patch, afin d'y transférer les classes de maternelles.

Le bail qui a été signé, à compter du 5 juillet 2004 pour une durée de 9 ans, arrive à échéance.

Aussi, il est proposé de le renouveler pour une nouvelle période de 9 ans avec un loyer annuel de 30 410 €.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets –
Délégation des Services Publics et de la Commission Droit des Sols – Gestion du
Domaine – Permis de Construire
décide

- d'approuver la mise à disposition de ces locaux à l'ensemble scolaire SAINT JOSEPH – LA PROVIDENCE ;
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer le bail ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

11.- Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

a) Aide aux devoirs.

En septembre 2009, la Ville a confié à l'Université Populaire Transfrontalière Forbach-Völklingen l'organisation et la gestion de l'aide aux devoirs des collégiens et lycéens du quartier du Wiesberg.

Depuis la rentrée 2010/2011, cette activité a été élargie à l'ensemble des scolaires de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

Ce projet propose une aide méthodique et un accompagnement dans toutes les matières scolaires, ainsi qu'une préparation aux diverses épreuves de fin de cycle. L'encadrement est assuré par des étudiants, des bénévoles enseignants à la retraite et piloté par un formateur de l'UPT, professeur-chercheur.

Pour l'année 2013, le budget global de l'opération s'élève à : 18 545 €.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Ville de FORBACH est sollicitée à hauteur de 4 545 € à verser à l'Université Populaire Transfrontalière.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide :

- d'approuver cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 4 545,00 € à l'U.P.T., à titre de participation au dispositif d'aide aux devoirs ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Fonds de Participation des Habitants.

Le Fonds de Participation des Habitants est un dispositif permettant d'allouer des crédits destinés au financement partiel ou total de projets conçus et mis en œuvre par les habitants eux-mêmes qu'ils soient regroupés en simples collectifs ou constitués en associations.

Le FPH a pour objectifs de favoriser et d'accompagner les prises d'initiatives de groupes d'habitants ou d'associations, du quartier de Bellevue et du Wiesberg, par une aide financière souple et rapide. Il a également pour but de promouvoir les capacités individuelles et collectives dans ces quartiers à s'engager, s'organiser et monter des projets.

Le FPH est géré par un Comité de Gestion chargé de définir les règles d'utilisation du fonds et de décider des attributions. Les projets présentés devant le

Comité de Gestion devront être débattus en concertation avec d'autres habitants que les seuls porteurs, valoriser la Ville de Forbach et sa population et bénéficier aux habitants de ces quartiers.

L'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (ASBH) ayant été désignée comme dépositaire du fonds, il est proposé de l'abonder d'un montant de 6 000 € pour 2013, dont 3 000 € versé par l'Etat à la Ville de Forbach.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide :

- d'approuver cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 6 000,00 € à l'ASBH, à titre de financement du FPH ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) ASSOC : Actions en direction de la jeunesse du Wiesberg.

L'association ASSOC créée en 2010 à l'initiative des habitants du Wiesberg, a pour objectif de promouvoir le sport, la culture et l'insertion sociale et professionnelle.

Ce projet vient en complément des différentes actions des acteurs sociaux présent sur le quartier du Wiesberg. Il est mis en place pour palier à un manque et répondre aux attentes des jeunes du quartier.

ASSOC, à travers ses actions, souhaite favoriser les rencontres intergénérationnelles en impliquant activement l'ensemble des habitants à la construction d'une véritable cohésion sociale qui conduira à un meilleur vivre ensemble. Un accent particulier sera mis en direction des jeunes adultes.

Le coût de cette action s'élève à 7 000 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide :

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 3 000 € à l'association ASSOC, à titre de participation aux actions en direction de la jeunesse du Wiesberg ;

- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d) Chantier Educatif – A vos pinceaux.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat, la Ville de Forbach, l'ASBH et Néolia, a décidé d'organiser un chantier éducatif à Bellevue du 24 juin au 05 juillet 2013.

Cette action concernera 6 jeunes, 3 filles et 3 garçons, issus des quartiers de Bellevue et du Bruch, repérés par les éducateurs spécialisés du CMSEA et rencontrant des difficultés pour accéder à l'emploi.

Le chantier consistera en la rénovation d'un local poubelles d'un immeuble de Bellevue sous la direction et le tutorat technique de Néolia. Deux éducateurs du CMSEA et un de l'ASBH assureront l'encadrement pédagogique des jeunes pendant toute la durée du chantier.

L'objectif général est de permettre à ces jeunes éloignés de l'emploi, d'acquérir pour certains d'entre eux, une première expérience professionnelle.

Le coût de cette action s'élève à 9 580,00 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 2 000,00 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide :

- d'approuver cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 2 000,00 € au CMSEA de Forbach, à titre de participation au Chantier Educatif – A vos pinceaux ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

e) Chantier Educatif – Wiesberg.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé d'organiser un chantier éducatif du 17 au 28 juin 2013.

Cette action concernera 5 jeunes, âgés de 16 à 20 ans, issus du quartier du Wiesberg, repérés par les éducateurs spécialisés du CMSEA et rencontrant des difficultés pour accéder à l'emploi.

Les jeunes intégreront différentes équipes des services techniques de la Ville de Forbach. Deux éducateurs du CMSEA assureront l'encadrement pédagogique et le suivi des jeunes pendant toute la durée du chantier.

L'objectif général est de permettre à ces jeunes éloignés de l'emploi, d'acquérir pour certains d'entre eux, une première expérience professionnelle.

Le coût de cette action s'élève à 6 855,00 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 2 000,00 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 2 000,00 € au CMSEA de Forbach, à titre de participation au Chantier Educatif – Wiesberg ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

12.- Opérations Ville Vie Vacances.

a) De belles vues au Bruch.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé

d'organiser un projet photographique et vidéo sur le thème des parcours migratoires, de février à décembre 2013.

Ce projet concernera un total de 30 jeunes adolescents, 15 filles et 15 garçons âgés de 10 à 16 ans, issus des quartiers de Bellevue et du Bruch, ciblés par les éducateurs de la prévention spécialisée. Cette action propose de mettre en mots et images le parcours de tsiganes venus s'établir à Forbach. Ces récits de vies recueillis par les jeunes auprès de leurs aînés, tout au long de l'année, se matérialisera par une exposition.

Les différents groupes seront encadrés par les éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach.

Ce projet doit être un outil éducatif permettant de mobiliser les jeunes, de travailler sur les notions de bien vivre ensemble, de découverte de la culture de l'autre, favoriser les échanges intergénérationnels tout en initiant les jeunes à l'expression artistique. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 7 167 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 683 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation demandée au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 683 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – De belles vues au Bruch ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

b) Activités à la journée sport à sensation.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé

d'organiser des sorties sur le thème des sports à dépassement pendant les vacances d'hiver, du 25 février au 08 mars 2013.

Ces sorties se sont déroulées par groupe de 6 et ont concerné un total de 20 jeunes adolescents issus du quartier du Wiesberg, ciblés par les éducateurs de la prévention spécialisée. Les activités proposées étaient orientées vers les sports à sensation, à dépassement de soi, tels que l'escalade et le patin à glace à Metz et le ski au snow-hall d'Amnéville.

Les différents groupes étaient encadrés par les éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach et un éducateur sportif.

Ces sorties doivent être un outil éducatif permettant de travailler les notions de maîtrise de soi, de dépassement et d'aborder les risques liés au non respect des règles. Ce projet a permis aussi d'occuper le temps libre des jeunes qui ne partent pas en vacances et ainsi éviter l'oisiveté pouvant mener à l'errance. Ce doit être un moyen de consolider la relation de confiance entre les jeunes et les éducateurs. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 2 780 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 500 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation demandée au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 500 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – Activités à la journée sport à sensation ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

c) La danse, fenêtre sur le monde.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention

Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat, la Ville de Forbach et l'ASBH, a décidé d'organiser un séjour à Paris durant les vacances d'hiver, du 07 au 11 mars 2013.

Ce séjour a concerné 9 adolescents, 4 filles et 5 garçons, 3 de Bellevue, 3 du Bruch et 3 du Wiesberg, ciblés par les équipes de la prévention spécialisée et participants aux ateliers d'apprentissage de la danse hip hop. Le but de ce séjour est d'assister à un spectacle international de danse hip hop à Bercy et d'en profiter pour faire découvrir aux jeunes le patrimoine de la capitale.

Le groupe était encadré par deux éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach et un animateur de l'ASBH Bellevue.

Ce séjour doit permettre aux jeunes d'observer et apprécier le travail de danseurs professionnels, favoriser les rencontres et faire découvrir la capitale. Cette opération s'inscrit dans la thématique culture et expression artistique.

Le coût de cette action s'élève à 5 150 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 500 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 500 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – La danse, fenêtre sur le monde ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

d) A la découverte linguistique et culturelle de Londres.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec la Ville de Forbach, a décidé d'organiser un séjour à Londres durant les vacances de printemps, du 28 avril au 1^{er} mai 2013.

Ce séjour concernera 6 adolescents âgés de 15 à 17 ans, issus du quartier du Wiesberg, ciblés par les équipes de la prévention. Le but de ce séjour est de faire découvrir aux jeunes le patrimoine londonien.

Le groupe sera encadré par deux éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach.

Ce séjour de rupture doit être un outil éducatif permettant de proposer aux jeunes des rencontres et des échanges sur leur quotidien et ainsi modifier leur regard sur l'autre, tout en leur permettant de faire des visites culturelles. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, citoyenneté et participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 3 940 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 360 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 360 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – A la découverte linguistique et culturelle de Londres ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

e) Organise ton séjour.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (ASBH), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé de proposer l'organisation d'un séjour, pendant les vacances d'été, du 05 au 09 août 2013.

Ce séjour concernera 7 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, issus du quartier du Wiesberg, ciblées par les éducateurs de l'ASBH et du CMSEA.

Le groupe sera encadré par des animateurs de l'ASBH.

L'objectif de ce projet est d'engager un groupe de jeunes dans la construction complète de leur séjour. En tenant mieux compte des difficultés des jeunes, le but est d'apporter des réponses plus appropriées. L'ASBH souhaite impliquer les adolescents de manière à en faire les moteurs du projet, par la méthode que l'on peut nommer « page blanche ». Toute action, quelle qu'elle soit, demande un investissement et un travail. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, citoyenneté et participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 5 635 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 500 €.

Il est proposé d'approuver le projet, son financement et de verser la participation demandée à l'ASBH.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 500 € à l'ASBH, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – Organise ton séjour ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

f) Actions éducatives à la journée, mobilisation autour des actions de sport à dépassement.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé d'organiser des sorties sur le thème des sports à dépassement pendant les vacances d'été 2013.

Ces sorties concerneront un total de 12 jeunes adolescents issus du quartier du Wiesberg, ciblés par les éducateurs de la prévention spécialisée. Les activités proposées seront orientées vers les sports à sensation, à dépassement de soi, telles que l'escalade, l'accrobranche et une sortie dans un parc d'attraction.

Le groupe sera encadré par les éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach et un éducateur sportif.

L'objectif est de mobiliser les jeunes face aux dangers et de les amener à verbaliser leurs ressentis. Ce doit être un moyen de consolider la relation de confiance avec les éducateurs. Ce projet doit permettre aussi d'occuper le temps libre des jeunes qui ne partent pas en vacances et ainsi éviter l'oisiveté pouvant mener à l'errance. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 2 970 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 750 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation demandée au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 750 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – Actions éducatives à la journée, mobilisation autour des actions de sport à dépassement ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

g) Bien manger ... bien bouger !

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé d'organiser des actions sur le thème du sport et de la santé, pendant les vacances d'été et d'automne 2013.

Ces activités en direction des jeunes et de leur famille concerneront un total de 20 personnes issues du quartier de Bellevue, ciblées par les éducateurs de la prévention spécialisée. Les activités proposées seront orientées autour d'ateliers de cuisine et d'initiation à l'équilibre alimentaire, ainsi qu'une sensibilisation à la pratique d'activités sportives simples et accessibles à tous, telles que la marche et la natation.

Les différents ateliers seront encadrés par les éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach et l'appui d'intervenants de santé.

Ce projet doit permettre de remobiliser les adolescents et les parents autour d'un bon repas et d'activités physiques. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la santé et l'accès aux soins.

Le coût de cette action s'élève à 4 510 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 000 €.

Il est proposé d'approuver le projet, son financement et de verser la participation demandée au CMSEA.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 000 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – Bien manger... bien bouger ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

h) De belles vues au Bruch, acte II.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé de prolonger le projet photographique et vidéo sur le thème des parcours migratoires, de juillet à décembre 2013.

Cette action propose de prolonger le projet mené pendant le premier semestre. Les ateliers seront maintenus et l'action s'organisera autour de la valorisation du travail déjà réalisé.

Les différents groupes seront encadrés par les éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach et par des intervenants du Castel Coucou.

Ce projet doit être un outil éducatif permettant aux jeunes d'être reconnus dans leur cité, de favoriser le lien intergénérationnel et de travailler sur le lien entre les cultures qui composent la cité, tout en initiant les jeunes à l'expression artistique. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 9 578 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 169 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation demandée au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 169 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – De belles vues au Bruch, acte II ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

i) Réalise ton action.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (ASBH), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé d'organiser un séjour, pendant les vacances d'hiver, du 04 au 08 mars 2013 à Ventron dans les Vosges.

Ce séjour a concerné 7 jeunes filles, âgés de 15 à 17 ans, issues du quartier du Wiesberg et ciblées par les éducateurs de l'ASBH. Ce séjour a permis à ces adolescentes de découvrir le ski.

Le groupe était encadré par des animateurs de l'ASBH.

L'objectif est de responsabiliser ces jeunes filles par leur implication dans l'élaboration technique et logistique du projet. Elles ont participé, également, à des actions d'autofinancement. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, citoyenneté et participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 3 125 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 550 €.

Il est proposé d'approuver le projet, son financement et de verser la participation demandée à l'ASBH.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 550 € à l'ASBH, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – Réalise ton action ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

j) Aux larges du Wies.

Dans le cadre de l'Opération Ville Vie Vacances, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach, a décidé d'organiser un projet photographique et vidéo, de novembre à décembre 2013.

Ce projet concernera un total de 10 jeunes, issus du quartier du Wiesberg, ciblés par les éducateurs de la prévention spécialisée. Cette action propose de relater la vie quotidienne des habitants du quartier. Le but est de familiariser les jeunes aux techniques du montage photo et vidéo pour s'approprier la mise en scène du quotidien de leur quartier.

Les différents groupes seront encadrés par les éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach.

Cette opération doit être un outil éducatif permettant de mobiliser les jeunes autour d'un projet et de développer leurs compétences artistiques. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 7 000 €, la ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 1 000 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation demandée au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide :

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 000 € au CMSEA, à titre de participation à l'Opération Ville Vie Vacances – Aux larges du Wies ;

- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2013, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité. 5 abstentions (Mme RAPPIN, M. le Dr PEYRON, Mme BACKSCHEIDER, M. BOUR, M. SCHMIDT).

°
° °

13.- Opération Sport – Vacances – Loisirs 2013.

Pour la 30^{ème} année consécutive, l'opération « SPORTS VACANCES LOISIRS » est reconduite à Forbach du 08 juillet au 10 août 2013.

Le but de cette animation est de permettre aux jeunes ne partant pas en vacances pendant la période estivale, de s'occuper à des activités sportives, culturelles et socio-éducatives.

Les participants âgés de 2 à 17 ans auront le choix entre les disciplines suivantes :

Aïkido, arts plastiques, athlétisme, basket, boxe, chant et initiation à la musique, conduite automobile, conduite cyclomoteur, échecs, football, gymnastique, handball, hip-hop, judo, karaté, percussions, pétanque, photo, quilles, randonnée pédestre, rugby, scrabble, tennis, tennis de table, théâtre, tir à l'arc et twirling.

Ces activités se dérouleront dans divers lieux de la Ville, à savoir :

A la Salle des Arts Martiaux, à la Galerie Castel Coucou, au Stade du Schlossberg, au Gymnase de Bellevue, à la Salle de Boxe du Wiesberg, dans les locaux de l'Harmonie Municipale, à la piste de la Zone Industrielle, au CAC, au Stade de Marienau, au Stade du Creutzberg, au Gymnase Spécialisé, au Boulodrome du Creutzberg, à la Gare de Forbach, au Foyer du Creutzberg, au Jeu de Quilles du Creutzberg, à la Maison des Associations, au Stade du Racing, aux Tennis du Val d'Oeting, à la Salle Spécifique de Tennis de Table, au Gymnase du Groupe Scolaire Louis Houpert et au COSEC du Wiesberg.

La Municipalité a fixé la cotisation à 5 €, ce qui offre la possibilité de s'inscrire à 2 activités au choix par semaine.

Il est proposé d'allouer un crédit de **21 000 €** à titre de participation aux frais de fonctionnement de l'opération.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
a émis un avis favorable.

Adopté

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

14.- Affaires Culturelles.

a) Compagnie de Danse OSMOSIS.

La compagnie de danse contemporaine OSMOSIS prépare actuellement « Cathédrale d'acier », une pièce chorégraphique monumentale valorisant le travail de l'homme sur l'acier.

OSMOSIS sollicite une aide au titre de l'activité de création, production et diffusion de cette compagnie de danse installée sur le territoire de notre commune depuis plusieurs années.

Dans le cadre des répétitions de « Cathédrale d'acier », il est proposé de soutenir OSMOSIS par l'hébergement des équipes technique et artistique, en mettant gracieusement à disposition les logements 402 et 408 du Foyer du Jeune Travailleur et de l'Etudiant, du 18 février au 30 avril 2013.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle
Animation - Histoire locale - Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'accorder la mise à disposition gracieuse de deux logements du Foyer du Jeune Travailleur et de l'Etudiant à la Compagnie OSMOSIS pour la période du 18 février au 30 avril 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Festival de Platt.

Monsieur Marcel SCHERER est l'auteur du premier recueil d'expressions imagées de Moselle « Holl kãn Blatt vor's Mull ! Ne mâche pas tes mots – tome 1 ». Cet ouvrage, auquel il a consacré 10 années de sa retraite, a été publié en 1999 par l'association de langue régionale « Bei uns Dahem ».

Il est proposé de rééditer ce recueil, épuisé en librairie, en 250 exemplaires, dans le cadre du 4^{ème} Festival « Mir schwätze Platt ». Le coût de cette opération est estimé à 3 000 €.

L'objectif de cette réédition est de mettre à l'honneur le travail de linguiste réalisé par l'auteur, professeur agrégé d'allemand et ardent défenseur de l'identité mosellane et de la promotion du bilinguisme français-francique.

Il est proposé de vendre cet ouvrage au prix de 20 €.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire locale – Sports et après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de réédition de l'ouvrage de M. SCHERER ;
- d'imputer la dépense au Budget Primitif de l'exercice 2013, chapitre 11, fonction 339, article 611 ;
- de fixer le prix de vente à 20 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Biennale de Peinture.

FORBACH ACTION CULTURELLE organise, du 7 au 14 mai 2013, la 13^{ème} Biennale de Peinture au Centre d'Animation Culturelle.

Il est proposé de désigner 4 membres du Conseil Municipal :

- Mme Marie-Emma HESSE, Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise SARNO, Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise SIEGEL, Conseillère Municipale
- Mme Geneviève BACKSCHEIDER, Conseillère Municipale

pour participer au Jury de cette Biennale de Peinture qui se réunira le mardi, 7 mai 2013 à 9 H 30.

Le Conseil Municipal
a émis un avis favorable

Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

15.- Centre d'Animation Culturelle : Signalétique.

Le Carreau – Scène Nationale, gestionnaire du Centre d'Animation Culturelle, projette de revoir la signalétique extérieure et intérieure du bâtiment.

Les responsables souhaitent donner une dimension bilingue à cette signalétique et proposent de dénommer les différentes salles comme suit :

- Grande Salle	:	Salle Bertolt BRECHT
- Petite Salle – Auditorium	:	Salle Heiner MÜLLER
- Salle Polyvalente	:	Salle Bernard-Marie KOLTES
- Mezzanine	:	Espace Jean VILAR.

La bibliographie des acteurs et artistes proposés figure en annexe de la présente délibération.

La Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports
a émis un avis favorable.

Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

16.- Bâtiments Communaux : Programme pluriannuel des travaux.

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation des bâtiments Communaux, il est proposé de retenir et de faire réaliser, en 2013 et sur les exercices budgétaires qui verront la réalisation des projets correspondants, des travaux sur les bâtiments scolaires, les équipements sportifs, les bâtiments administratifs culturels et culturels.

Le programme annexé à la présente recense les opérations envisagées.

Le coût des travaux s'élève à 3 795 000 € TTC.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de la Commission Patrimoine Municipal – Bâtiment-Architecture –
Personnes Agées – Personnes Handicapées et
après avis favorable de la Commission Finances - Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter le programme pluriannuel

- de faire réaliser les travaux sur les années 2013 et suivantes

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué, à signer les commandes, marchés de travaux et d'éventuelles décisions de poursuivre
- d'imputer les dépenses estimées à 3 795 000 € TTC sur les crédits à ouvrir aux Budgets 2013 et suivants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXE A LA DELIBERATION

BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Hôtel de Ville

- Aménagement de locaux pour la Police Municipale et création d'un centre de supervision urbaine
- Ascenseur
- Etanchéité des pignons
- Gardes corps terrasse

EDIFICES CULTUELS

Eglise Saint Rémy

- Travaux de consolidation de la façade

BATIMENTS SCOLAIRES

Bellevue I

- Pose de radiateurs
- Travaux de terrassement et rénovation des réseaux enterrés de chauffage
- Travaux de revêtement de sol

Marienu

- Etanchéité 2^{ème} tranche
- Travaux de conformité électrique
- Travaux de rénovation du gymnase

ICentre

- Etanchéité 2^{ème} tranche
- Réfection de la surface bitumée de la cour de récréation et du parking
- Travaux de rénovation des sanitaires
- Aménagement d'une cantine
- Décoration intérieure
- Sécurité incendie

Bellevue II

- Réparation conduite d'alimentation d'eau

BATIMENTS CULTURELS

CAC

- Réfection des douches
- Travaux de modernisation du CAC

BATIMENTS SOCIAUX CULTURELS

Foyer du Creutzberg

- Travaux de Zinguerie

Foyer du Bruch

- Travaux de Zinguerie

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Cosec

- 2^{ème} tranche de travaux de conformité
- Travaux de chauffage
- Etanchéité de la façade

Gymnase du Bruch

- Travaux en cours

ENSEMBLES IMMOBILIERS

- Ascenseur Foyer du Jeune Travailleur
- Travaux de chauffage Restaurant du Schlossberg
- Marché à bon de commande

PARKING SCHROEDER

- Travaux d'étanchéité et rénovation des conduites

°
° °

17.- Environnement.

a) Programme prévisionnel d'aménagements et de travaux.

Dans le cadre du programme pluriannuel prévisionnel d'aménagements et de travaux concernant l'environnement, il est proposé de retenir et de faire réaliser en 2013 et au cours des années suivantes les aménagements et travaux relatifs aux espaces ludiques et sportifs, aux aménagements paysagers et patrimoine historique.

Le programme annexé à la présente recense les opérations concernées.

Le coût total de ces travaux a été estimé à 2 212 113 € T.T.C

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances –
Budgets – Délégation des Services Publics
et Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
décide

- d'adopter le programme prévisionnel d'aménagements et de travaux concernant l'environnement ;
- d'autoriser le Député-Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué à signer les commandes, les marchés de travaux d'éventuelles décisions de poursuivre ;
- d'imputer la dépense d'un montant de 1 849 592 € H.T soit 2 212 113 € T.T.C. sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2013 et suivants et les chapitres correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXE A LA DELIBERATION

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

Quartier Centre Ville

- Réhabilitation du giratoire place de la République.
- Aménagement du bassin devant l'Hôtel de Ville.
- Installation d'abris conteneurs rues de Verdun, de l'Eglise et place Fischart.
- Aire de jeux

Quartier du Wiesberg.

- Aire de jeux "Les Pensées"

Quartier Marienau

- Aménagement paysager rue du Kobenberg angle Cité des Chalets

Quartier de Bellevue.

- Installation d'une clôture aire de jeux rue Henri Kaufmann

EQUIPEMENTS SPORTIFS

STADE DU RACING

- Toiture sur la tribune
- Faux plafond sur vestiaires

STADE DE MARIENAU

- Aménagement d'un terrain synthétique.
- Démolition des anciens vestiaires ALGECO
- Installation d'une buvette
- Installation ventilation double flux dans les vestiaires
- Installation d'un filet pare-ballons

STADE DU CREUTZBERG

- Installation d'un éclairage nocturne

STADE DE BELLEVUE

- Démolition des vestiaires et tribune

STADE DU SCHLOSSBERG

- Installation d'un dispositif anticalcaire
- Installation de projecteurs sur la toiture.

CIMETIERES RUE BAUER

- Extension du cimetière.
- Réfection de la clôture.

PARC DU SCHLOSSBERG

- Aménagement de cheminements.
- Filet sur structure à grimper.

TOUR DU SCHLOSSBERG

- Réhabilitation des ruines (2ème tranche).
- Installation de l'éclairage de la Tour.

EQUIPEMENTS MOYENS TECHNIQUES

- Acquisition de matériel pour les espaces verts.
- Acquisition de matériels à piles rechargeables.

DIVERS

- Aménagement d'un boudrome couvert place du Creutzberg.
- Aménagement accès chaufferie Chapelle Sainte Croix.
- Reconstruction du mur du parvis de l'Eglise Saint Rémi.
- Acquisition de bancs et corbeilles

b) Déchets Verts : Régie de recettes.

Dans le cadre de la mise en place de la collecte au porte à porte des déchets verts, il est proposé de créer une régie de recettes au niveau du Centre Technique Municipal pour la vente de sachets biodégradables.

Le coût de la vente des sachets a été fixé à 4,50 € les 20 unités.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
et Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
décide

- de créer une régie de recettes pour la vente des sachets biodégradables pour la collecte des déchets verts au porte à porte ;

- d'autoriser le Député-Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- d'imputer les recettes et les dépenses au budget primitif 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Quartier du Wiesberg : Entretien des espaces extérieurs.

L'entretien des espaces verts au niveau du quartier du Wiesberg a été confié à la Régie des Quartiers qui assure la tonte, le ramassage des feuilles et le nettoyage de la voirie. En avril 2011, le coût au m² de cette prestation avait été fixé à 0,10 € soit un total de 151 000 € / AN.

Les charges d'exploitation de la régie ayant augmenté, il est proposé d'actualiser le coût d'entretien des espaces verts à 0,15 €/m², soit un total de 181 335 € / AN.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
et Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
décide

- d'adopter cette proposition pour un coût annuel de 181 335 € ;
- d'autoriser le Député-Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante et tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'imputer la dépense d'un montant de 181 335 € sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2013 - chap. 011/823/6188.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

18.- Boulodrome : Garantie financière.

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la réalisation par l'Association des Boulistes du Creutzberg d'un Boulodrome couvert au quartier du Creutzberg.

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, décidé de verser à cette association un concours financier de 80 886,48 € sous forme de subvention d'investissement et d'émettre un avis favorable de principe à une garantie bancaire dont les modalités devaient être définies avec l'établissement financeur retenu.

Le Crédit Mutuel Alsting – Spicheren a, après avis favorable de sa commission des prêts, proposé le plan de financement suivant :

- un crédit relais de 140 800 € sur 24 mois maximum à un taux fixe de 1,70 %, montant correspondant à une avance sur les subventions à percevoir par l'association ;
- un emprunt de 110 000 € sur 15 ans au taux fixe de 3,5 %.

Il est proposé de confirmer la garantie de la Ville quant à ce plan de financement étant entendu que le montant garanti par la Ville est de 80 % ; le complément de garantie étant à apporter par la SOGOMA, organisme de cautionnement du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- de confirmer la garantie de la Ville à hauteur de 80 % au plan de financement proposé par le Crédit Mutuel Alsting – Spicheren tel que défini ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

19.- Stade François MEYER : Revêtement synthétique.

Le complexe sportif de Marienau dispose de deux terrains en gazon naturel. Ces équipements sont fortement sollicités par le Club et différentes associations extérieures.

Dans le cadre du programme de rénovation pluriannuel des équipements sportifs, il est proposé de remplacer l'actuel revêtement du terrain d'honneur du Stade François MEYER par une structure en gazon synthétique et mettre en place un éclairage nocturne.

Le coût de cet aménagement est estimé à 730 000 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil Régional (PADT)	100 000 €
- Conseil Général (PACTE)	250 000 €
- Fédération Française de Football	50 000 €
- Centre National pour le Développement du Sport	109 000 €
- Autofinancement	<u>221 000 €</u>

TOTAL 730 000 €

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances - Budgets –
Délégation des Services Publics
et Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
décide

- d'adopter le projet ;
- de faire réaliser les travaux ;
- de procéder à la consultation correspondante ;
- d'autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, la personne responsable du marché à signer l'acte d'engagement correspondant, toutes les pièces relatives au marché et d'éventuelles décisions de poursuivre ;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional, du Conseil Général de la Moselle, de la Fédération Française de Football et du Centre National pour le Développement du Sport ;
- d'imputer la dépense d'un montant de 730 000 € H.T soit 873 080 € T.T.C. aux budgets primitif 2013 et suivants, chap. 21/415/21318.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

20.- Chasse Communale : Battues administratives.

Par délibération en date du 14 décembre 2012, la Ville a décidé d'organiser, en application des articles L 427 – 4 du Code de l'Environnement et L 2122 – 21 du Code Général des Collectivités Locales, des battues administratives, sur le territoire de la commune.

Lors de la réunion d'information avec les différents partenaires, la période de chasse a été modifiée et fixée du 1^{er} au 30 avril 2013.

Les dates des battues seront fixées par arrêté préfectoral, en coordination avec le Lieutenant de Louveterie désigné par la Préfecture de la Moselle.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
et Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
décide

- d'autoriser l'organisation des battues lors de la période définie ;
- d'autoriser le Député-Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.



21.- Voirie – Circulation.

a) Programme pluriannuel d'aménagements routiers.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'aménagements routiers et d'installation de réseaux, il est proposé de retenir et faire réaliser, en 2013 et sur les exercices budgétaires qui verront la réalisation des projets correspondants, les aménagements concernant le renforcement des sections de chaussées et trottoirs, incluant les aménagements, la réalisation de parkings, ainsi que les travaux sur les réseaux.

La liste ci-après recense les rues concernées.

Le coût des travaux s'élève à 2 626 000,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances – Budgets
Délégation des Services Publics,
Patrimoine municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées
Personnes handicapées,
Développement durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
décide

- d'adopter le projet ;
- de faire réaliser les travaux ;
- d'autoriser le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer les commandes, marchés de travaux et d'éventuelles décisions de poursuivre ;
- d'imputer les dépenses estimées à 2 626 000,00 € T.T.C. sur les crédits à ouvrir aux Budgets 2013 et suivants, Chapitre 21/822/2315.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Liste des rues

CENTRE VILLE :

- * Avenue de Spicheren
- * Rue du Mont Sainte Croix
- * Rue de l'Abreuvoir
- * Rue de la Rivière

- * Accès Chalet des Mélèzes
- * Rue du Rocher
- * Rue Marie
- * Rue de l'Eglise

QUARTIER DE BELLEVUE :

- * Rue Bauer, de la rue d'Arras à l'Avenue Saint Rémy
- * Rue du Nord
- * Avenue de Gaulle
- * Avenue du Général Patch, côté impair

QUARTIER DE MARIENAU :

- * Rue de Marienau
- * Rue Schoeser
- * Rue du Chemin Creux

QUARTIER DU WIESBERG :

- * Rue de la Houblonnière
- * Avenue de l'Europe
- * Rue des Glycines (N° 2, 3, 5, 6)
- * Rue des Floralies
- * Rue des Anémones
- * Rue des Primevères (Face N° 1 et 2)

QUARTIER DU CREUTZBERG :

- * Vieille Cité du Creutzberg
- * Rue Saint Guy
- * Accès S.P.A.

b) Equipements en moyens techniques.

Afin de permettre l'intervention du Centre Technique dans les meilleures conditions, il est proposé de doter ce dernier de matériels adaptés, de remplacer celui dont l'usure est très prononcée et d'effectuer des travaux de grosses réparations sur les véhicules.

Le coût total des équipements qu'il est proposé de réaliser aux budgets 2013 et suivants s'élève à 134 000,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal
 après avis favorable des Commissions Finances – Budgets
 Délégation des Services Publics,
 Patrimoine municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées
 Personnes handicapées,
 Développement durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
 et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
 décide

- d'adopter le projet ;

- d'autoriser le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer les commandes et marchés de fournitures ;

- d'imputer les dépenses estimées à 134 000,00 € T.T.C. sur les crédits à ouvrir aux Budgets 2013 et suivants, Chapitres 21/0204/21578 et 21/0204/2158.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

22.- Stationnement payant : Convention de maintenance.

Afin d'éviter l'acquisition d'une trieuse de monnaie permettant la collecte des recettes des horodateurs, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec la Régie des Transports de l'Agglomération de FORBACH, portant sur la mutualisation de leur compteuse trieuse et le contrat de maintenance afférent.

Le coût annuel de la prise en charge de la moitié des dépenses du contrat s'élève à 623,50 € H.T., soit 745,71 € T.T.C.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances – Budgets
Délégation des Services Publics,
Patrimoine municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées
Personnes handicapées,
Développement durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
décide

- d'autoriser le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer la convention avec la Régie des Transports de l'Agglomération de FORBACH ;

- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir aux budgets 2013 et suivants, Chapitre 011/822/6156.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

23.- Vidéoprotection : Contrat de maintenance.

La Ville a installé 8 caméras dans l'hypercentre et 30 caméras principalement aux abords immédiats des édifices publics installés dans les quartiers, permettant de préserver l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens.

Afin d'assurer le parfait fonctionnement du réseau de vidéo protection, il est proposé de passer un avenant au contrat de maintenance établi avec la Société SIGMA IP et décidé par Conseil Municipal du 29 Septembre 2011.

Ce dernier comprend des visites d'entretien préventif de l'installation, la garantie des délais d'intervention et du maintien à niveau technique de l'installation.

Le coût annuel des prestations est porté de 5 560,00 € H.T., soit 6 649,76 € T.T.C. à 9 400 € H.T., soit 11 242,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances – Budgets
Délégation des Services Publics,
Patrimoine municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées
Personnes handicapées,
Développement durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
décide

- d'autoriser le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant au contrat de maintenance avec la Société SIGMA IP ;

- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir aux budgets 2013 et suivants, Chapitre 23/814/2315.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

24.- Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans 2012 – 2014.

Par délibération du 29 Mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention relative à l'adhésion de la Ville au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans (PACTE II) – Aménagements 2012-2014, initié par le Conseil Général.

Comme suite aux arbitrages réalisés par ce dernier, il est proposé d'adopter le programme définitif d'équipements structurants qui sera inclus dans ce dispositif, à savoir :

Projet N° 1 : Quartier du Bruch – Construction d'un Gymnase et d'un Bâtiment Relais

- Montant des travaux subventionnables : 2 000 000 € H.T.
- Subvention départementale (50 %) : 1 000 000 €

Projet N° 2 : Quartier de Marienau – Aménagement d'un terrain synthétique

- Montant des travaux subventionnables : 730 000 € H.T.
- Subvention départementale (35 %) : 250 000 €

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances – Budgets
Délégation des Services Publics,
Patrimoine municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées
Personnes handicapées,
Développement durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
décide

- d'adopter le programme définitif ;
- de faire réaliser les travaux ;
- de solliciter l'aide du Conseil Général de la Moselle pour le financement des projets ;
- d'autoriser le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer les commandes, marchés de travaux et d'éventuelles décisions de poursuivre ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir aux Budgets 2013 et suivants, Chapitres 21/336/21318 et 21/415/21318.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

25.- Urbanisme : Loi de défiscalisation Dufлот.

La Ville est engagée avec divers partenaires privés dans l'aménagement d'un secteur du Centre Ville dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée dénommée « **Z.A.C. Ville Haute** ».

La deuxième tranche de cette zone d'aménagement fait l'objet d'un projet du Groupe Seniors Habitat qui réalise et commercialise un programme immobilier de logements « Les Terrasses de la Ville Haute ».

Les acquéreurs sont des résidents mais également des investisseurs qui pouvaient précédemment bénéficier du dispositif d'incitation à l'investissement locatif « Scellier ».

Ce dispositif a disparu le 31 décembre 2012 et les nouvelles mesures de défiscalisation « DUFLOT » prévues par la Loi de Finances 2013 prennent la suite à partir du 1^{er} janvier mais uniquement jusqu'au 30 juin 2013.

En effet, FORBACH étant classé en zone B2, il n'y aura plus aucune incitation fiscale à l'investissement locatif au-delà du 30 juin 2013.

Il est rappelé que le dispositif de défiscalisation « Dufлот » permet à tous les contribuables français qui effectuent un investissement locatif dans un logement neuf

de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % du montant de l'investissement étalée sur 9 ans de manière linéaire.

Sont éligibles à ce dispositif les communes classées en Zone A et B1. Toutefois, les communes classées en zone B2, comme c'est le cas de la Ville de FORBACH, pourront bénéficier de ce dispositif au-delà du 30 juin 2013 sous réserve d'un agrément dérogatoire du Préfet de Région.

La Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France étant dotée d'un P.L.H., peut porter la demande d'agrément pour le compte de la Commune.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- de demander une dérogation pour que FORBACH reste éligible au dispositif de défiscalisation Duflot après le 30 juin 2013 comme pour les communes classées en zones A et B1 ;
- d'autoriser la Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France à déposer pour son compte une demande d'agrément auprès des Services de la Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

26.- Coopération transfrontalière. Projet Route du Feu : Modification de la demande Interreg IV A.

Par délibération en date du 9 juin 2011, la Ville de Forbach validait le principe de sa participation à la mise en œuvre du projet Route du Feu SaarMoselle, pour lequel était déposée par l'Eurodistrict SaarMoselle, une demande de subvention auprès du Programme Interreg IVA.

La contribution de la Ville de Forbach, comme celle de ses partenaires (Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France - Regionalverband de Saarbrücken) consiste à engager des frais de personnel et des prestations de service.

Aussi, afin de réaliser une opération financièrement neutre pour les collectivités partenaires en conformité avec les exigences du Programme INTERREG IVA, l'Eurodistrict SaarMoselle propose de modifier la demande de subvention selon les modalités de participation définies ci-dessous :

Dépenses (Ville de Forbach) : 11 000 € dont :

Frais de personnel :

Descriptif	2012	2013	2014	TOTAL
1 personne pour le suivi du dossier Interreg et la coordination du projet côté français	1 500 €	2 000 €	2 000 €	5 500 €

Prestations externes :

Descriptif	2012	2013	2014	TOTAL
Frais de consultant / Experts pour l'élaboration d'une étude stratégique « Route du Feu SaarMoselle »	0 €	5 500 €	0 €	5 500 €

Plan de financement :

- UE – Interreg IVA – FEDER : 5 500 € (50 %)
- Ville de Forbach : 5 500 € (50 %)

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budget – Délégation des Services Publics
décide

- de valider les modifications apportées à la demande de subvention initiale INTERREG IV A selon les modalités définies ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 30